

Tres-Riveres

1851



Acte de Perception, concernant les
C. municipaux
pour l'année
1851

Approuvé par les Cotisations de la Municipalité
de la Ville des Trois Rivières le 11 Juillet 1851.

P. Hébert
M. D. R.

Note d'estimation, fait par Messrs Josephus Isaacus Bussus
Josephus Dyrval & Theophilus Pichobly - desseinant en la Municipalité
de la Ville des Trois Rivières tous bois et terrains nommés par le
Conseil Municipal de la dite Municipalité en séance au
deuxième jour du mois de Juin 1851 fut lu et lue
et par et qualifiés sur ce et la loi a été lue et lue
par chacun séparément et chacun d'eux a été par la loi
celui note contenant l'estimation de la valeur au mille
du bois ou de l'occupation des maisons ou parties des maisons
occupées par tous les commerçants en bois et en bétail
dans l'étendue de la dite Municipalité suivant et conformé-
ment au Règlement fait par le dit Conseil Municipal
en séance du deuxième jour du mois de Juin dernier
intitulé Règlement pour l'évaluation des Commerçants en bois
et en bétail en cette Municipalité à l'égard des terres pour
les Magasins ou boutiques pour vendre des marchandises
excepté des magasins d'antenne La Paroisse Colonne à gauche
contenant les noms de tous les dits Commerçants, la Colonne
suivante ou deuxième Colonne à gauche fait mention de
ceux qui occupent tout leur magasin, la Colonne suivante
ou troisième Colonne à gauche fait mention de ceux qui
occupent comme Locataires la Colonne suivante ou quatrième
Colonne ou Commerçants à gauche contient l'évaluation des
bois de vingt Louis et au dessus, la Colonne suivante ou
cinquième Colonne ou Commerçants à gauche l'évaluation
des bois n'étant pas vingt Louis, la Colonne suivante
ou sixième Colonne à gauche l'évaluation n'étant pas
vingt Louis, la septième et dernière Colonne
ou Commerçants à gauche de cet acte mention est faite qui
est occupé ou seulement une partie de maison, M Entier signifie
maison Entière P maison signifie partie de maison

Trois Rivières le 22^e Juillet 1851

Josephus Bussus

Josephus Dyrval

Theophilus Pichobly

Noms des Commerçants	Propriétaires	Locataires	Agés de 15 ans et plus	Agés de 15 ans et plus	Agés de 15 ans et plus	Maison occupée pour le tout ou en partie
Vive Dand Anderson		1		1		p. M.D.
Joseph Dugri	1		1			p. M.D.
Pierre Debeau	1		1			
Fitzguald Anderson	1			1		p. M.D.
John Anderson		1	1			p. M.D.
John Hamilton	1		1			p. M.D.
Auguste Larue	1		1			M.D.
John Kavan		1	1			
François Royer		1	1			
Joseph Giroux	1		1			page
M. G. Deurs.		1	1			p. M.D.
Louis Lemi		1	1			page
Charles Benison		1	1			p. M.D.
M. Oliver Fudat		1	1			page
M. LaVoie		1	1			p. M.D.
Richard Lemigan		1	1			p.
Pierre Desjardis	1		1			p. M.D.
Moyse Gauthier	1			1		p.
Mary G. Gervon	1		0	1		page
C. Engel Stotts	1			1		page par un Compt.
Edmond Boudreau	1			1		p.
Joseph Panneton	1			1		p. M.D.
Mon M. Hart		1	1			
John Melnick Nutter	1		1			p. M.D.
Dean M. Pothier	1		1			page &
Joseph Lalancette	1			1		p. M.D.
William Giroux	1			1		occupé
Samuel M. Hart	1			1		page
Joseph Beauchant R. P.		1		1		page Compt.
Joseph Beauchant R. F.		1		1		page
Antoine Bedard		1		1		page
Pierre Desjardis	1			1		p.

57. 6 10

Noms des Commerçants	Propriétaires	Locataires	Agés de 15 ans et plus	Agés de 15 ans et plus	Agés de 15 ans et plus	Maison occupée pour le tout ou en partie
John McDougall		1		6	10	page par un Compt.
Thomas Thompson		1	1			page
Henry Craig		1		1		page
Leandre Durocher		1	1			page L. & B.
Antoine Faurcotte		1			1	page
M. Michel Corou		1			1	p. M.D.
Morand Lapoir		1			1	
Arnie Panneton		1			1	page
Ant. Pleau x		1			1	page
Olivier Gouin		1			1	page
Claude Lemoy		1			1	p.
Louis Grenier	1				1	p. M.D.
M. Gauthier	1				1	p. M.D.
Edmond F. Rigou		1	1			p. M.D.
Louis Des. Robitail		1		1		p.
Belonia Lepalle & Fain		1	1			p.
Antoine Lemet x	1				1	p.
Armand	1				1	page 107-
H. Martel	1				1	p. M.D.

72 10 22

Le présent état des noms des Commerçants et Locataires est fait par nous sur nos listes le 15 Mars 1857 - pour du nom de J. J. C. et venant du Maître de nos Commerçants et Locataires et pour le

Le Serment d'office par M^{rs} J^{rs} L^{rs} comme Juges
est réglé et correct, le Président M^{rs} est respectueusement
présenté au dit Conseil Municipal

Fais M^{rs} le huit Juillet 1851

J^{rs} L^{rs}

J^{rs} L^{rs}

Théophile P^{rs}